

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ



Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 25/08/2026

Date d'affichage : 25/08/2026

N°2026-31

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six le 1^{er} septembre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme DE VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GOFF Françoise, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absent :

Secrétaire : Monsieur Marc-Antoine LABBÉ

2026-31

Objet : Décisions Modificatives pour le remboursement anticipé partiel du prêt relais pour le Budget Lotissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la vente de terrains, la commune peut effectuer un remboursement anticipé du prêt relais mobilisé en 2023 auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 185 000 € sur le budget lotissement.

Il convient de procéder au remboursement du capital sur ce budget annexe à hauteur de 32 133 € en 2026 (échéance du 15.08.2026 d'un montant de 2 132,13 € + remboursement anticipé du capital d'un montant de 30 061,47 €). Aucun crédit n'ayant été prévu au compte 1641, en dépense d'investissement du budget lotissement, pour procéder à ce remboursement anticipé, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Sur proposition du Maire, les modifications de crédits suivantes :

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ



Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 11
Date de convocation : 25/08/2026
Date d'affichage : 25/08/2026

Décision modificative n°1 au Budget Lotissement 466 de l'année 2026

INVESTISSEMENT							
		DEPENSES				RECETTES	
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
16	1641	capital emprunt	32 150,00 €	16	168 742	versement avance du BP au BA	32 150,00 €
TOTAL			32 150,00 €	TOTAL			32 150,00 €

Décision modificative N° 1 au Budget Principal 454 de l'année 2026

INVESTISSEMENT							
		DEPENSES				RECETTES	
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
27	276348	versement avance du BP au BA	32 150,00 €				
23	23X	Immobilisations en cours	-32 150,00 €				
TOTAL			- €	TOTAL			- €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Marc-Antoine LABBÉ

Le Maire,

Laurent BERTHO